

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES RÉMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie **5323** Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **ABOU DABU**

Société : **19654X**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **ABOU DABU Rachid**

Date de naissance : **3-4-1958**

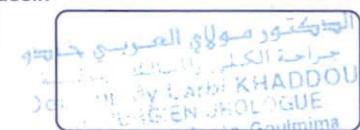
Adresse : **Rue ABOU AWAÏD 187 3oujouj**

Tél. : **0667 793 720**

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **23/2/2019**

Nom et prénom du malade : **Abdou Ben Rachid** Age : **1958**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affet. rhologique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

HNP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/2/24	C2		300,00	MY LAFI KHAN DOU RUE BOUKRAA ID. GOLIMA Casablanca Tel: 022 48 7-43

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE KOUHEN SOFIA KOUHEN (Ex Tarave) "Rue Ibnou Jaffir (Ex Tarave) Bougerra Casablanca 23/2/24 14:39	23/2/24	dis bine 515,35

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficent	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. My Larbi KHADDOU

Chirurgien Urologue
Maladies et Chirurgie des Reins
des Voies Urinaires et Organes Génitaux

- Exploration et Chirurgie Endoscopique
- Lithotripsie Extra-Corporelle
- Stérilité Masculine et Impuissance Sexuelle
- Maladies Sexuellement Transmissibles
- Circision et Enurésie chez l'Enfant
- Echographie Urologique

Ex. Chirurgien Urologue des Hôpitaux Militaires
(Dakhla, Hôpital Militaire Med V Rabat)



الدكتور مولاي العربي خدو

اختصاصي في أمراض وجراحة الكلى
المسالك البولية والتباينية

- فحص وجراحة المسالك البولية عبر المنظار

- تفتيت حصى الكلى والمسالك البولية بالأشعة

- العقم والعجز الجنسي عند الرجال، الأمراض التباينية

- الختان والتبول اللاإرادي عند الطفل

- الفحص بالصدى الصوتي

جراح اختصاصي سابق بالمستشفيات العسكرية

الداخلة (مستشفى محمد الخامس الرباط)

Casablanca, le 23/2/24

M^r Abdellah Rachid
113,400 + 21,600

1) Uriatab XL 200 mg Max 400 mg

131,60 1410

2) Mexine 500

27,13 - 14

3) Diclo 100

2x100 210g

S.V.

le 5 mis

HARMACIE MARINA
SOFIA KOUHEN
4, Rue Ibnou Jahir (Ex Taravo)
Bourgogne - Casablanca
Tél : 0522.48.39

HARMACIE MARINA
SOFIA KOUHEN
4, Rue Ibnou Jahir (Ex Taravo)
Bourgogne - Casablanca
Tél : 0522.48.39

5/5/30

إقامة حنان جاسم 744-1-744، زنقة بوكراع شارع كولميما. الطابق ما فوق السفلي الأول الرقم 38. بوركون. الدار البيضاء

Résidence Hanan Jassim 1-744, Rue Boukraâ Angle Bd Goulimima Entresol N°38 - Bourgogne - Casablanca

GSM : 06.66.40.85.04 المحمول : 05.22.48.74.43 الهاتف : Tél.: 05.22.48.74.43

LOT 231387
EXP 04/2025
PPV 121.40 DH

LOT 2314388
EXP 04/2025
PPV 121.40 DH

LOT : 6859
PER : 09.26
P.P.V : 131 DH 60

27,50



COOPER PHARMA
PPV:113,40 DH